

REGLEMENT DE TOURNOI INDIVIDUEL

Le présent formulaire, dûment rempli et en double exemplaire, est à envoyer au plus tard 30 jours avant la date du tournoi directement au responsable de la Commission Sportive. Les invitations peuvent seulement être adressées aux clubs après que la F.L.T.T. a retourné le règlement approuvé. Une copie de cette invitation doit être envoyée au responsable de la Commission Sportive et aux correspondants de presse.

Les résultats détaillés doivent être communiqués directement aux correspondants de presse. Un résumé écrit (classements), accompagné des feuilles d'arbitrage et des tableaux, est à transmettre dans un délai de 7 jours au Secrétariat de la F.L.T.T., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Rubrique „système du tournoi“ : indiquer le système de jeu (simple KO, double KO, handicap, poules de x joueurs/équipes jouant l'un(e) contre l'autre ...) appliqué en éliminatoires et en finale.

Rubrique „prix aux participants“ : indiquer le nombre et le genre des prix prévus; pour les prix en espèces préciser le montant prévu.

Date : Dimanche, le 10 novembre 2019 **Lieu et salle** : Hall omnisports « Tramsschapp » Limpertsberg

Dénomination du tournoi :

13ème Challenge Nicole Krecké du D.T. Cado Limpertsberg

Organisateur : Desch Tennis Cado Limpertsberg

Tournoi national

Système du tournoi: tournoi individuel - simple KO

Le tournoi se déroule d'après les statuts et règlements de l'ITTF et de la FLTT

Nombre de sets gagnants : 3

Balle de tournoi : Donic 40+

Nombre de tables de jeu : 12

Arbitrage des matches : Au premier tour par des joueurs (ses) à désigner par la direction du tournoi, ensuite par les joueurs (ses) perdant(e)s

Juges arbitres : MOUSEL Aly et REINERT Adrien

Prix aux participants à titre définitif :

Coupes, médailles ou prix de valeur aux 4 premiers de chaque catégorie

Date limite pour l'envoi des inscriptions: Jeudi, le 7 novembre 2019 (23.59 heures)

par le site de la FLTT : <http://intranet.fltt.lu>

Droits d'inscription: 4,50 Euro par participant et par catégorie
Les droits d'inscription étant dus, même si le joueur (la joueuse) inscrit (e) ne participe pas effectivement au tournoi.

Mode de paiement: endéans un mois après reçu de la facture

Lieu et heure d'élaboration des tableaux: Vendredi, le 8 novembre 2019 à 18.00 heures
chez André Welter, 51 rue Jean Mercatoris L-7237 Helmsange

Horaire	Catégories	Horaire	Catégorie
9.30	D3	13.30	Open Handicap (A3-D3)
10.00	D1 / D2 / D3	14.00	C1 / C2 / C3
11.00	D2 / D3	15.00	B2 / B3 / C1
11.30	C2 / C3 / D1	15.30	B3 / C1 / C2
12.30	C3 / D1 / D2	16.30	B1 / B2 / B3

Conditions pour l'attribution du - **Challenge Nicole Krecké**

Le « challenge » doté d'une coupe est attribué au club ayant récolté le plus grand nombre de points lors du tournoi : (le DT Cado Limpertsberg est exclu, après avoir gagné le « challenge » 3 fois de suite)

Participation effective = 2pts

Catégorie « Open » : 1/8 finale = 2 pts, 1/4 finale = 4 pts, 1/2 finale = 6 pts, finaliste 8 pts et vainqueur 10 pts

Les autres catégories : 1/4 finale = 2 pts, 1/2 finale 4 pts, finaliste = 6 pts et vainqueur = 8 pts

Attribution définitive = 3 victoires consécutives ou 5 victoires non consécutives.

Jusqu'à l'attribution définitive, le challenge devra être restitué au club chaque année 1 mois avant le tournoi.

Conditions de participation aux différentes catégories:

Les joueurs et joueuses peuvent s'inscrire dans les trois catégories de leur classement.

La catégorie „Open Handicap“ est ouverte à tous les joueurs (ses) (A3-D3), sans dépasser trois catégories et sera jouée suivant la „Handicap-Tabelle“ du Challenge de la Fédération.

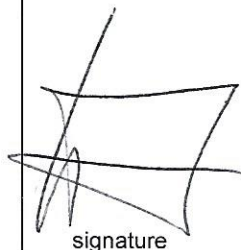
Mode de scratchage:

Au 3ème appel endéans les 15 minutes à compter du début officiel de la catégorie respective.

Divers:

La tenue sportive correcte et réglementaire est de rigueur. - Il est strictement défendu de s'entraîner sur des tables momentanément inoccupées. - La direction du tournoi se réserve le droit de prendre toutes les mesures utiles en vue d'un déroulement parfait de toutes les rencontres. - Il est strictement interdit d'emporter des bouteilles et de la nourriture dans le hall sportif. - L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident quelconques et en cas de vol. Les perdants n'arbitrant pas le match suivant sont signalés au tribunal de la FLTT. Vente de boissons et de sandwiches.

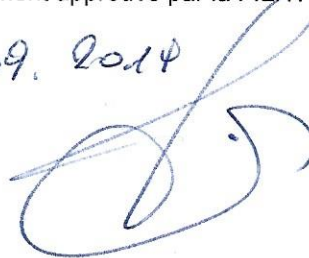
Pour le club organisateur :


signature



Règlement approuvé par la F.L.T.T.

27.09.2014



date et signature de la Commission Sportive.